



Question sur une formation

Par **Melodiiee**, le **30/01/2017** à **17:22**

Je me suis inscrite à une formation à distance ! Je veux arrêter pour dès raison de financement ! Et j'ai appeller l'école ils m'ont dit que j'allais payer les 30% est ce vrai ? Si je ne les paye pas vais-je être en tord ? Avoir des poursuites ? Je me pose des tas de question ! [smile17]

Par **morobar**, le **30/01/2017** à **17:27**

Bonjour,

[citation]Je me pose des tas de question [/citation]

Vous avez un tas de réponses au travers des 1000 topic suivis sur le présent site.

Pour être clair:

- * vous avez tort juridiquement parlant
- * si vous ne payez pas vous serez harcelé (téléphone, lettres d'intimidation) pendant un certain temps
- * aucune poursuite ne sera engagée à votre encontre.

SI votre dette représente les 30%, cela signifie que vous résiliez dans les 3 mois de la signature, et que vos problèmes financiers existaient donc déjà.

Le mieux est d'adresser une LR/AR indiquant votre volonté de résilier le contrat, et que l'état de vos finances ne vous permet pas de payer un quelconque dédit.